

Blois, le 31 janvier 2023

PLANTONS POUR DEMAIN EN LOIR-ET-CHER : RECONDUCTION DU PROGRAMME ARBRES & HAIES

Dans le cadre de sa politique environnementale en matière de transition énergétique et de préservation de la biodiversité, le conseil départemental de Loir-et-Cher reconduit le programme d'aide à la plantation « [Arbres & Haies 41](#) » initié en 2021 en lançant, du 30 janvier au 21 avril 2023, un nouvel appel à projets. Particuliers, entreprises, associations et, désormais, exploitants agricoles peuvent ainsi soumettre leurs projets de plantation d'arbres et de haies champêtres dans le département auxquels le conseil départemental apportera son aide financière.



Pour Philippe Guet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, « *Chacun de nous doit agir pour la préservation de nos paysages et la lutte contre le changement climatique. Planter un kilomètre de haie, c'est capter plus de 770 tonnes d'équivalent CO2 sur 100 ans* ».

Nouveauté 2023 : le dispositif est élargi aux exploitants agricoles

Trois types de plantations peuvent faire l'objet de subventions :

- **Des arbres isolés et vergers** dans un objectif de mise en valeur paysagère, de conservation de la faune, de création d'un ou plusieurs îlot(s) de fraîcheur, ...

Plancher par projet : minimum 10 arbres

**Plafond d'aide par projet : 10 €/arbre,
porté à 13€ en contexte d'élevage pour les exploitants agricoles**

- **Haies champêtres** constituée d'un mélange d'espèces végétales d'arbustes et/ou d'arbres (selon la liste d'essences locales définies par l'Observatoire Régional de la Biodiversité Centre-Val de Loire disponible sur nature41.fr) à des fins paysagères, écologiques, de conservation des sols, brise-vents, ...

Seuil par projet : minimum 100 mètres linéaires

**Plafond d'aide par projet : 20 000 € par projet
3 €/mètre linéaire, porté à 4 € voire 6 €/mètre linéaire pour les exploitants agricoles
selon le nombre de rangs**

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

➤ departement41.fr



- **Bosquets** constitués d'arbres et arbustes destinés à créer un milieu boisé capable d'accueillir une faune et une flore spécifiques, de marquer le paysage, de former un puits de carbone.

Seuil par projet : minimum 200 m²

Plafond d'aide par projet : 16 000 € par projet ou 20 €/m²

- **Le suivi et l'entretien des plantations comme les conseils pour l'entretien écologique des haies, vergers et bosquets peuvent également faire l'objet de subventions.** Ces dernières sont destinées à prendre en charge les frais d'accompagnement des propriétaires par un expert capable de lui apporter les conseils et techniques d'entretien afin d'aider au maintien de son patrimoine arboré ou arbustif.

Plafond d'aide par projet : 200 €/jour de conseil

Les candidats peuvent bénéficier d'un conseil technique gratuit pour la constitution de leur dossier en s'adressant à environnement@departement41.fr

**Procédure de candidature en ligne via services.departement41.fr
Clôture des candidatures le 21 avril**

Pour en savoir plus :

[Nature 41](#)

[Programme Arbres et Haies](#)

suivez-nous sur :
departement41



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60